

Les associations de parents: rétrospective, perspectives et prospectives

par Yvonne R. RAYMOND *

RETROSPECTIVE

La société du Québec

La société canadienne-française que la tradition et les coutumes avaient épinglée sur des murs, dans des images de famille en prière, de semeurs au geste large, de fêtes au village, a fait éclater les cadres ! Des générations ont voulu pendant longtemps préserver les valeurs acquises, ont prêché le retour à la terre, ont même jeté l'anathème sur le monde industriel naissant, synonyme de perte. La société se retrouve aujourd'hui dans des structures et avec des fonctions que n'aurait pu laisser présager le début du XX^{ème} siècle.

Le système politique du Québec s'est libéralisé vers les années 60, et à la démocratie individuelle s'est substituée une démocratie de participation, s'appuyant principalement sur des groupes organisés, corps professionnels, syndicats, associations libres. Dans notre société urbaine, l'individu qui actuellement n'est membre ni d'un syndicat, ni d'une association prend figure de personne sous-développée au point de vue social.

Le monde du travail, pour la défense de ses intérêts, fut le premier sensibilisé à la nécessité de l'asso-

ciation. Auparavant, existaient déjà les corps professionnels, nés de l'obligation de protéger le public et d'établir des normes pour la pratique de la profession; ces groupements se rapprochent par leurs structures internes des corporations du Moyen-Âge et ne semblent pas évoluer au même rythme que le reste de la société.

À la suite des ouvriers, promoteurs du syndicalisme au Québec, des patrons se sont groupés en associations pour faire front commun devant les revendications ouvrières et protéger leurs intérêts. Dans le secteur économique, c'est donc principalement la défense d'intérêts qui a contribué à promouvoir l'association, alors qu'auparavant la valeur primordiale était la libre entreprise. Cette évolution a marqué le caractère canadien-français, et d'individualiste, le Québécois tend maintenant vers le personnelisme et la solidarité. Cette tendance se retrouve vers les années 60 dans le système d'éducation; des associations d'instituteurs commencent à bouger, d'autres se forment. Les enseignants réunis vont s'interroger sur leur rôle, sur les valeurs que transmet l'éducation et vont exercer des pressions auprès de l'État et des autres corps intermédiaires pour que soit revalorisée la fonction de professeur.

Les réussites du syndicalisme dans l'amélioration des conditions de vie de ses membres impressionnent l'homme de la rue; le principe de l'association entre dans les mœurs. Vers 1963, le milieu étudiant lui-

* Madame Raymond est travailleuse sociale professionnelle. Elle est vice-présidente de l'Association d'Éducation du Québec.

même est touché et le syndicalisme étudiant veut obtenir droit de cité et de parole dans la société.

Parallèlement à cette évolution, l'Église subit une transformation. Un concile veut ramener les hommes aux sources de la doctrine, à l'Évangile, souvent oublié à travers les rites et les prières qui bercent les consciences. Ce rappel à l'authentique bouleverse habitudes et vie; le schéma sur la liberté religieuse ébranle les esprits. Le Québécois, habitué à la possession tranquille de la vérité, doit se placer dans un contexte d'acceptation de l'autre. De plus, la place du laïc dans l'Église est mieux définie: tous ont un rôle à jouer.

Ces courants venant des systèmes politique, économique, éducationnel et religieux ont contribué à l'organisation de notre société. Elle est actuellement tellement structurée que l'interdépendance ne touche plus uniquement les personnes mais aussi les groupes. Depuis quelques années, on a vu se multiplier le nombre de fédérations provinciales qui unissent, sous différents chefs, de nombreuses associations. L'État a consacré officiellement cette transformation sociale en créant autour de ses ministères des conseils consultatifs représentant les différents secteurs.

Ces bouleversements et ces changements ont éveillé les parents à la nécessité de se grouper pour défendre leurs droits dans le domaine de l'éducation. Sans doute, des associations de parents existaient-elles déjà dans le milieu anglophone de la province et dans quelques endroits isolés, mais le bill 60 et les courants sociologiques qui l'ont accompagné ont contribué à les faire germer partout à travers la province.

La famille du Québec

La naissance d'un enfant consacre un homme et une femme dans un rôle nouveau, celui de père et mère, de parents. Rôle important, mais le seul pour lequel la société ne demande aucune préparation immédiate. Le statut de parent, souvent involontairement acquis, devient prescrit à la naissance du premier enfant. Les rôles et les statuts, parce qu'ils engendrent des attitudes et des comportements, ont une importance primordiale dans toute relation sociale; les rôles dans la famille ont marqué les associations de parents, et celles-ci, à leur tour, vont influencer les concepts sociaux de père et de mère.

La famille canadienne-française s'est développée dans la tradition latine, autour de la mère vestale,

gardienne de la flamme et du foyer. La mère a toujours été considérée pilier de la famille: le père, gagne-pain, soutien des dépendants, obligé de quitter la maison pour accomplir son travail, s'est vu attribuer, dans une société urbaine, la tâche d'agent de relations extérieures. La mère, que son rôle biologique retenait au foyer, a été confinée aux travaux domestiques et reconnue reine de son domaine et éducatrice de ses enfants.

Dans la société industrielle du XX^{ème} siècle où l'évolution de la femme suit les tendances du progrès, d'autres valeurs sont entrées en ligne de compte et ont bouleversé des habitudes de vie et de pensée. Le travail à l'extérieur a recruté des femmes, et les inventions modernes ont pénétré les maisons qui ont dû ouvrir grandes leurs portes à l'agitation et à la complexité des nouvelles structures sociales. Cette interpénétration apporte au rôle de la mère une nouvelle dimension. Ce n'est plus dans un vase clos, ni pour un monde fermé qu'elle éduque ses enfants; elle doit les socialiser en fonction d'une société en mouvement, être à l'écoute du progrès dans tous les domaines. C'est pourquoi les auditoires des premières réunions des associations de parents ont été en majeure partie composés de femmes.

L'homme canadien-français ne s'est jamais senti impliqué dans l'éducation des enfants au foyer; il a été formé à devenir bon médecin, bon avocat, ou bon ouvrier, mais le modèle de la famille l'a maintenu au coin du feu, se berçant ou lisant son journal, prêt, lors d'une incartade sérieuse des enfants, à intervenir et à manifester les prérogatives de son autorité paternelle. Pour plusieurs pères, les associations de parents ont été "des affaires de femmes"; les réformes dans le monde de l'éducation, en apportant aux parents inquiétudes et anxiété, ont éveillé des hommes aux urgences de l'heure et les associations de parents en ont accueilli un plus grand nombre.

Depuis quelques années, l'éducation, valeur sociale, s'est imposée à la conscience de la population du Québec; la démocratisation de l'enseignement a stimulé les esprits, autrefois bornés par leurs expériences personnelles, et les parents sentent davantage le besoin de consulter le voisin, de se pencher ensemble sur les mêmes problèmes et de mettre sur pied des cadres leur permettant de s'informer et de s'exprimer.

Actuellement, on peut affirmer que dans la société du Québec, la valeur éducation occupe la place primordiale et elle polarise toutes les autres valeurs

sociales. Les rôles de parents se revalorisent et veulent s'affirmer non seulement à l'intérieur du foyer, mais aussi sur la place publique. Les parents devront promouvoir le dialogue avec les jeunes, la collaboration avec l'école et la participation à la mise sur pied de structures nouvelles dans le monde de l'éducation.

Les associations de parents

Les associations de parents sont des associations volontaires groupant des parents qui se réunissent pour discuter et pour agir sur la transmission des valeurs dans une société. Ces groupements sont, en général, rattachés à une école, à un collège ou à une petite commission scolaire; les membres ont tous des enfants fréquentant l'école, le collège ou la commission scolaire. C'est donc dire que certaines associations de parents englobent des personnes habitant un même territoire, tandis que d'autres s'adressent à des parents venant de milieux différents.

Dans l'organisation sociale actuelle, toutes les associations de parents revendiquent le statut de corps intermédiaires, officiellement reconnu par l'État; elles ont été trop longtemps le parent pauvre des groupements professionnels et des associations d'enseignants. Comme elles groupent des gens auxquels leur rôle de parents n'a demandé aucune spécialisation et comme leur champ d'action est restreint au monde de l'éducation sans toucher celui de l'économique, elles doivent lutter pour se tailler une place au soleil québécois. Dans le passé, elles sont demeurées repliées sur elles-mêmes, sur leurs problèmes particuliers, sans tenir compte des autres groupes; elles ont subi l'influence des courants ethnocentristes dans la société du Québec, et comme elle, évoluent lentement.

Associations volontaires, les associations de parents sont des groupes qui prennent racine dans la volonté des participants et dans lesquelles l'autorité s'appuie sur leur adhésion. Concrètement, elles sont régies par des statuts adoptés localement mais peu différents dans leur forme. Elles peuvent s'incorporer d'après la troisième partie de la loi des compagnies ou obtenir une incorporation de l'autorité municipale. Elles sont administrées par un conseil, élu par l'assemblée générale et au sein duquel se recrute l'exécutif composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et parfois de deux conseillers. Les principes et les procédures de

droit parlementaire constituent les cadres des associations de parents. L'assemblée générale a voix prépondérante dans toute décision qui engage l'association. L'exécutif prépare le travail du conseil d'administration et celui-ci dirige les destinées de l'association.

Le rôle des associations de parents est défini dans leurs buts, tels qu'exprimés dans une constitution type, acceptée par plusieurs associations: "1) permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et de leurs droits dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants; 2) permettre aux parents de mieux remplir leurs obligations et de mieux exercer leurs droits dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants". Les associations de parents ont donc un double rôle: d'abord permettre aux parents une prise de conscience collective de leurs responsabilités, puis leur donner le moyen à l'intérieur d'une structure de faire valoir leurs droits.

En groupant les parents, les associations leur fournissent l'occasion de mettre en commun problèmes et solutions. Elles sont un carrefour où peuvent s'élaborer des politiques d'éducation de la jeunesse. De plus, dans un monde où les connaissances se multiplient presque à un rythme géométrique, ces organismes constituent un endroit idéal d'information. Au milieu des réformes qui ébranlent notre système scolaire traditionnel, les parents se sentent particulièrement anxieux. Le monde actuel de l'éducation est pour eux plein d'inconnu; il ne fait plus vibrer la corde du souvenir, et comme l'ignorance engendre la peur, tout l'édifice de l'éducation est en péril. Les associations de parents sont des moyens efficaces pour remédier à ces déficiences.

Enfin, les associations de parents permettent d'orchestrer la voix des parents dans la défense de leurs droits. Dans plusieurs localités, cet aspect est prioritaire dans la création d'associations de parents. La défense d'intérêts, rattachée dans l'idée des gens au concept de syndicats et d'associations encourage l'union des parents au sein de groupes structurés.

Les associations de parents servent aussi de lien entre l'école et la famille. Ce sont les deux institutions de base de notre société moderne, puisque toutes deux contribuent à la socialisation et à l'éducation des enfants, futurs citoyens. Elles ne peuvent agir parallèlement, sans collaboration. Trop longtemps, au Québec, les parents ont confié aux écoles et aux collèges l'éducation de leurs enfants. Ils se conten-

taient de choisir, suivant leurs ressources, l'institution qui recevrait leur fils ou leur fille, mais ce choix terminait leur action directe sur l'éducation hors du foyer. Le bulletin mensuel donnait aux parents un rapport de la situation scolaire des enfants; cette communication était souvent la seule qui rapprochait écoles et familles.

Notre époque aux horizons multiples et aux ressources innombrables ne peut plus s'en contenter. Elle exige un dialogue presque quotidien. Le conflit des générations est devenu un problème social dont la solution repose dans le rapprochement des maîtres et des parents. Les adolescents ont besoin d'une unité de modèles pour préparer leur vie d'adultes. Les associations de parents constituent le lien par excellence pour unifier le monde des éducateurs devant celui des éduqués et pour rendre fonctionnel notre système d'éducation. Une socialisation méthodique de la jeune génération n'est possible que si les valeurs transmises par l'école sont identiques à celles que prône la famille. En informant les parents sur les nouvelles structures de l'enseignement, sur les matières, sur le programme scolaire, les associations de parents canalisent les efforts d'une société qui veut bâtir son avenir sur l'éducation.

Ces tendances sociologiques expliquent la prolifération des associations de parents à travers la province et leur division au sommet en cinq fédérations: la Fédération des associations parents-maîtres (FAPM), la Fédération des associations de parents d'étudiants de collèges classiques, (FAPECCQ), la Fédération des unions des familles (FUF), la Fédération des parents protestants de langue française et l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ). Je ne tiens pas compte ici des Foyers Notre-Dame, parce que c'est un mouvement davantage centré sur le couple. Le Mouvement laïque de langue française (MLF) et l'Association des parents pour le maintien des institutions privées d'enseignement (APMIPE) ne sont pas non plus mentionnés, même s'ils regroupent des parents parce qu'ils sont structurés à un seul niveau, sans cellules locales. Toutefois l'Association des parents pour le maintien des institutions privées d'enseignement a réussi à atteindre une forte proportion de parents à travers la province, avant de présenter sa pétition au gouvernement. Sa constitution était une affirmation de parents qui voulaient ainsi protester contre l'inertie de fédérations déjà formées; ce sont, d'ailleurs, les membres de son exécutif qui ont contribué à faire naître l'Association des parents catholiques.

Les six fédérations provinciales englobent approximativement la moitié des parents de la province et n'ont les unes avec les autres aucune relation suivie. Toutes sont nées pour répondre à des besoins et se sont constituées à l'échelle provinciale à la demande des associations locales. Encadrées sous des formes diverses, les associations de parents parsèment actuellement le territoire complet de la province.

PERSPECTIVES

Les membres de la Commission Parent ont reconnu l'importance du rôle des parents dans le système scolaire du Québec. Ils ont préconisé un ensemble de structures dans lesquelles la participation des parents est primordiale, et dans le Vème tome de leur rapport, ils consacrent un chapitre complet aux responsabilités et devoirs des parents, premiers éducateurs des enfants. De plus, les consultations que le Conseil supérieur de l'éducation a faites auprès de la population du Québec, à la fin de 1966, ont signalé l'intérêt des différents groupes au rôle des parents dans le domaine de l'éducation.

Le Rapport Parent recommande pour l'administration scolaire de l'avenir des structures à trois niveaux:

1. Au niveau local, c'est-à-dire pour chaque école élémentaire ou secondaire, un comité scolaire, nouveau corps public, composé de cinq représentants des parents dont les enfants fréquentent l'école et, à titre consultatif, du directeur de l'école et d'un membre du personnel enseignant. Sans avoir les pouvoirs administratifs et financiers de la commission scolaire actuelle, le comité scolaire dont les membres seraient élus, chaque année, par les parents des élèves de l'école, "aurait pour fonction générale de veiller à la qualité de l'éducation donnée par l'école, au progrès pédagogique de l'école et au bien-être des enfants et des maîtres". (Rapport Parent, tome IV, page 167, par. 268).

Ce rôle auprès de l'école n'est pas le seul que le Rapport Parent attribue au comité scolaire; il doit aussi consulter et informer les parents. En plus de tenir une séance par mois, il doit convoquer deux réunions générales de parents chaque année. C'est le levain de la pâte dans deux milieux, la sentinelle à l'écoute de deux mondes, le lien tout naturel entre l'école et la famille.

2. Au niveau régional, la Commission Parent préconise une commission scolaire dont les commissaires, au nombre de 5, 7, 9 ou 11, suivant le type d'écoles de la région, seraient élus parmi les délégués des comités scolaires par un collège électoral formé des représentants de tous les comités scolaires de la région. Ces commissaires sont élus pour un mandat de trois ans.

Les éléments de base de la régionale demeurent toujours les parents des enfants qui fréquentent les écoles de la région. Le Rapport Parent prévoit aussi des rencontres entre les présidents des comités scolaires et le directeur de l'enseignement dont dépend leur école; ces réunions permettraient "d'étudier en commun certaines questions pédagogiques, de faire des sondages, de suggérer des recherches..." (Rapport Parent, tome IV, page 168, par. 269). Les Commissaires régionaux sont responsables aux délégués des différents comités scolaires de la région; c'est à eux qu'ils doivent répondre de leur mandat. Ces structures au niveau régional permettent aux parents de collaborer réellement au système scolaire. Elles sont à l'image d'une société dans laquelle l'éducation permanente devient une priorité.

Les fonctions de la Commission scolaire régionale de demain se rapprochent de celles de la commission scolaire actuelle. "Elle aura l'entière responsabilité de pourvoir à l'enseignement élémentaire et à l'enseignement secondaire, y compris la formation technique de ce niveau, pour tous les enfants de la région et pour tous les adultes qui n'ont pas terminé ces études". (Rapport Parent, tome IV, page 272, par. 170). De plus, elle s'occupera de l'équipement scolaire et du financement et "disposera à cette fin du produit de l'impôt foncier perçu sur son territoire et des subventions accordées par le ministère de l'Éducation". (Rapport Parent, tome IV, page 171, par. 274).

L'administration scolaire complète d'une région tombe donc sous la juridiction de la Commission scolaire régionale et d'une façon plus immédiate encore qu'actuellement sous l'autorité des parents. Les commissaires de la Commission Parent veulent ainsi encourager les parents à conserver leurs responsabilités dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants, même après la petite enfance. C'est une solution possible au problème du conflit des générations qui dresse l'un contre l'autre, jeune et adulte. Pour les parents, c'est l'occasion de s'initier au renouveau

scolaire, marchant main dans la main avec les maîtres pour stimuler une jeunesse à une formation intégrale.

3. Enfin, au troisième niveau, celui de la zone économique, le rapport Parent prévoit le Conseil de développement scolaire. "Deux des membres de ce conseil seront nommés par le gouvernement et chacune des commissions régionales du territoire y sera représentée par deux membres, l'un élu par ses commissaires et l'autre par son collègue électoral". (Rapport Parent, tome IV, page 173, par. 278). Encore ici, pourra s'exercer l'influence des parents auxquels la Commission Parent a ménagé une place à tous les niveaux de l'administration scolaire; elle prône non seulement la démocratisation de l'enseignement, mais aussi la démocratisation des structures administratives du système scolaire, partout dans la province. C'est un défi de présence que la Commission Parent a lancé aux parents du Québec, sachant bien que l'éducation par la participation est souvent plus efficace que la formation livresque.

Telles sont les réformes administratives préconisées par la Commission Parent pour l'élémentaire et le secondaire. Au niveau préuniversitaire et professionnel, le Rapport Parent propose la création d'un nouveau type d'institution scolaire, l'institut. Celui-ci serait administré par une corporation publique dont "les membres seraient nommés par le ministre de l'Éducation sur la proposition des organismes régionaux intéressés: les établissements d'enseignement susceptibles d'entrer dans le projet d'institut, les associations de professeurs, les associations de parents, des représentants de l'industrie, du commerce, et des syndicats ouvriers de la région, les commissions scolaires régionales du territoire desservi par l'institut, ainsi que l'institution d'enseignement supérieur la plus rapprochée". (Rapport Parent, tome II, page 176, par. 288). C'est à plusieurs titres (parents, commissaires, délégués d'associations. etc.) que les parents pourront être intégrés à l'administration de ce niveau d'études. La Commission Parent a même ménagé une place aux parents sur les corporations publiques préconisées pour les centres universitaires et les nouvelles universités.

Devant cette pyramide de structures scolaires, on peut se poser les questions suivantes: les parents sont-ils prêts à relever le défi du rapport Parent? Les fédérations et les associations de parents peuvent-elles avec leur organisation actuelle s'insérer dans le système scolaire proposé?

PROSPECTIVES

À la première question, je réponds que les parents ne sont pas prêts à prendre seuls la charge des responsabilités que leur a dessinées le Rapport Parent. D'autre part, je m'empresse d'ajouter que le remous de l'inquiétude a bouleversé le milieu des parents au Québec, depuis 1963-64; on constate un éveil, un intérêt sincère pour les problèmes scolaires, et l'on voit émerger des chefs de file. Nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que la formation de comités scolaires au niveau des écoles est possible, et qu'une collaboration active entre maîtres et parents apportera à ces derniers l'expérience nécessaire.

Le gouvernement vient de mettre sur pied un service d'information pour les parents; des équipes volantes de techniciens en animation sociale seraient d'un grand secours pour aider les parents à jouer leur rôle au niveau de l'école. C'est pourquoi, même si je suis prête à accepter l'urgence de la création d'un Conseil de développement scolaire pour l'île de Montréal, tel que le préconise monsieur Guy Rocher, je crois que parallèlement doivent se constituer des comités scolaires au niveau des écoles.

Aucune réforme dans le monde de l'éducation au Québec n'agira avant des décennies, si les parents sont écartés ou négligés. La levée de boucliers qui, dans certains milieux, a accueilli des recommandations du Rapport Parent peut prouver aux dirigeants qu'une révolution ignorant les couches sociales populaires est vouée à l'échec au départ. L'autoritarisme n'a jamais servi de levier dans l'évolution d'une société. Les comités scolaires sont donc essentiels actuellement pour la mise en place des réformes proposées dans le système scolaire.

De plus, il n'existe, au niveau provincial, aucun organisme représentant l'ensemble des parents du Québec. Le Rapport Parent, dans son tome IV, page 169, le souligne. Cette dispersion des énergies rend plus ardue l'action commune. D'ailleurs, il est difficile pour les associations de parents, avec leurs structures actuelles, de s'insérer au cœur même de la réforme scolaire. Cela répond à la deuxième question que je posais plus haut.

La solution des comités scolaires, créés au niveau de chaque école, de chaque collège, représente, à mon avis, le meilleur moyen de structurer les organismes de parents et d'éveiller davantage l'intérêt des parents à l'éducation; en les amenant à l'école, on les

rapproche de leurs enfants. Ces comités scolaires pourraient, de plus, constituer les cellules de base d'un syndicalisme de parents à travers la province.

L'ensemble des comités élirait un conseil régional composé de 7, 9, ou 11 membres suivant la composition des écoles de la région; cet organisme, complètement indépendant de la commission scolaire chargée de l'administration scolaire, serait un organisme de liaison entre les comités scolaires et la commission scolaire; il aurait pour fonctions d'étudier les réformes proposées, d'informer les parents et de recruter les animateurs sociaux nécessaires au milieu. Au niveau de la zone économique, trois délégués des conseils régionaux constitueraient les Conseils centraux; ceux-ci, entièrement indépendants dans leurs structures et leurs politiques pour chaque zone, permettraient à tous les parents d'une même zone de faire valoir leurs points de vue souvent différents d'une région de la province à l'autre.

Une super-structure au niveau provincial, la Confédération des parents de la province, serait spécifiquement chargée d'étudier et de s'occuper de toutes les politiques du gouvernement dans le domaine de l'éducation, avec des comités spécialisés pour les niveaux élémentaire, secondaire, préuniversitaire et universitaire. Cet organisme dont les membres pourraient être élus ou nommés par les Conseils centraux pourrait susciter des actions et des prises de position par les conseils aux différents niveaux. Les associations de parents existant actuellement pourraient contribuer avec leurs dirigeants à former cette confédération de parents, tout en encourageant au niveau local la création des comités scolaires.

Cette mise en commun de ressources, si elle demande le sacrifice d'intérêts particuliers, serait une force neuve dans notre société. Dans le dialogue avec le syndicalisme étudiant, les parents ont été jusqu'ici singulièrement absents, même s'ils revendiquent le premier droit sur l'éducation de leurs enfants. À 16, 17 ou 18 ans, le jeune est encore "notre enfant" !

Le syndicalisme des parents est nettement la solution de l'avenir; il permet l'élaboration d'une véritable politique de l'éducation au sein des familles, favorise l'osmose des différentes théories d'une couche sociale à l'autre, facilite les relations avec l'État et les autres corps intermédiaires et contribue, en donnant aux parents une responsabilité, à la grande œuvre de l'éducation, qui, aujourd'hui, fait appel à toutes les forces vives de notre société •

ORGANIGRAMME

Les parents et l'éducation

